Ecrit par Echo du Mardi le 28 avril 2020

Pas de vente ambulante de muguet pour le 1er mai



La municipalité de Carpentras rappelle que la vente ambulante de muguet, par les particuliers ou les professionnels, sera exceptionnellement interdite le vendredi 1er mai prochain. Une décision prise raison des mesures gouvernementales plus restrictives liées à la crise sanitaire actuelle. Pour la commune de Carpentras, il s'agit aussi de ne pas porter concurrence aux fleuristes qui ne sont pas autorisés à ouvrir leur boutique. Cependant, ces derniers pourront toujours effectuer des livraisons ou mettre en place un drive pour les retraits de commande.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !